

Commune de Vendincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Lundi 19 juin 2023, 20h00

Lieu : Halle polyvalente, salle du 1^{er} étage

L'assemblée, convoquée par tout-ménage ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 21 du vendredi 9 juin 2023, est ouverte par le Président des assemblées, David Couso, devant 15 ayants droit.

xxx et xxx sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévu sur les convocations.

David Couso (DC) présente rapidement la nouvelle équipe du conseil communal et leurs dicastères respectifs.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

- Aucune demande de modification du PV de l'AC du 20 décembre 2022 n'est parvenue au bureau communal. David Couso demande si quelqu'un dans la salle souhaite une modification du PV de la dernière assemblée.

Aucune remarque des membres de l'assemblée n'est émise ; le Président passe au vote à main levée.

Le Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 décembre 2022 est accepté à l'unanimité.

David Couso remercie la secrétaire, Valérie Tantardini, pour son travail.

2. Discuter et approuver les comptes 2022 ; voter les dépassements budgétaires

Rapporteurs : Anne Sulliger, Maire et Annick Filipetto, caissière

La parole est donnée à Anne Sulliger.

Les comptes 2022 bouclent avec un bénéfice de Fr 65'056.20 alors que le budget prévoyait Fr. 100'160.- de perte. Je remercie l'ancien conseil communal et l'ancien maire pour leur travail car je n'ai pas d'impact sur ce résultat ; j'espère faire aussi bien. Ces bons résultats nous permettent ensuite de faire quelques investissements comme par exemple, la rénovation de l'école. Nous avons bien quelques dépassements budgétaires ; ils vous seront présentés tout à l'heure par Annick Filipetto, notre caissière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Parmi les éléments qui influencent positivement les comptes communaux nous pouvons citer :

- Impôts sur le revenu PPH : + Fr. 26'295.20
- Variations d'impôts PPH : + Fr. 58'975.77
- Impôts sur les gains en capital,
sur les gains immobiliers et loterie : + Fr. 18'890.69
- Bénéfice forestier : + Fr. 30'678.00

La parole est ensuite donnée à Annick Filipetto. La caissière commente, à l'aide du beamer, les comptes 2022 présentant un bénéfice de Fr. 65'056.20 (v. annexe).

- Sortie du conseil : + Fr. 3'633.- ; lors de l'élaboration du budget 2022, le conseil avait omis de prévoir un montant pour la sortie de fin de législature.
- Chapitre « Frais généraux », basé sur 2021 (dont eSéances) avait été un peu surestimé : environ Fr. 10'000.- de charges en moins que prévu.
- Contribution à la patinoire : + Fr. 18'924.- dont Fr. 13'000.- ont été prélevés sur le fonds « anticipation forestier ».
- Sortie/dîner des personnes âgées : + Fr. 2'127.80 ; il y a eu beaucoup d'inscriptions ; nous avons été victimes de notre succès.
- Chauffage bâtiments communaux (collège, halle et Schaeferie) : augmentation d'environ Fr. 13'000.-.
- En 2022, les fuites d'eau ont été nombreuses ; nous avons eu Fr. 76'150.- de frais liés aux fuites d'eau dont Fr. 35'000.- ont été remboursés par les propriétaires (fuites privées).
- Cette année encore, nous avons la chance de pouvoir compter sur un bénéfice forestier de Fr. 30'678.-.

La parole est donnée aux citoyens :

DC : les variations d'impôts viennent-elles des taxations définitives ? AF : oui, exactement ; il s'agit de corrections sur taxations, la commune n'a rien à dire à ce niveau-là.

AF : par contre, nous avons eu plus de rentrées d'impôts pour les personnes physiques et les personnes morales ainsi que Fr. 18'000.- d'impôts sur gains immobiliers et sur gains en capital.

xxx : cela représente environ Fr. 100'000.- d'impôts encaissés en plus que prévu. 7%-8% de marge d'erreur sur un budget est tout à fait dans la fourchette tolérable.

xxx : nous avons aussi eu pour plus de Fr. 38'500.- d'encaissements supplémentaires - intérêts et arrérages d'impôts - pour la période 2014-2022.

xxx : est-ce que légalement, le Canton a le droit de ne rembourser qu'une partie des transports scolaires ? AF : apparemment, le Canton applique deux tarifs différents (professionnel et non professionnel) ; il a fait un correctif et il ne nous a pas remboursé la totalité des coûts. Avec la commune d'Alle qui est dans la même situation, nous avons pourtant essayé de récupérer cet argent mais en vain.

xxx passe en revue les dépassements budgétaires (v. annexe) dont la plupart ont déjà été commentés précédemment.

A noter encore un dépassement de Fr. 44'187.34 de créances fiscales – éliminations d'impôts ; montant pour lequel des actes de défauts de biens ont été fournis ; ces créances sont irrécouvrables (gestion cantonale).

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : comment est calculée la contribution à la patinoire ? xxx : les frais de fonctionnement sont facturés par rapport au nombre d'habitants ; les frais d'investissement sont calculés d'après l'isochrome (plus la commune est proche de Porrentruy, plus elle paye). La commune de Vendincourt ne paye pas beaucoup dans ce cas-là. Le SIDP avait voté un dépassement de deux millions qui ont été mis dans les frais de fonctionnement afin d'éviter de repasser chaque fois en assemblée communale. Cette situation durera deux ans ; ensuite, les communes retomberont sur les coûts prévus initialement.

xxx : en plus de l'augmentation du prix du mazout que nous subissons depuis plusieurs années, la commune achète du mazout ECO (depuis 2022) pour le chauffage des bâtiments communaux ; il est un peu plus cher mais pollue un peu moins.

Plus aucune remarque à formuler de la part de l'assemblée ; le Président des assemblées donne la parole à Mme le Maire, Anne Sulliger, pour la lecture du rapport de vérification des comptes. Ce dernier est daté du 19 juin 2023 et signé par MM Loïc Erard et Joël Etique du bureau CRF (Conseil, Révision et Fiscalité SA).

Par ce rapport, la fiduciaire demande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

- Acceptez-vous les dépassements budgétaires 2022 tels que présentés ?
Les dépassements budgétaires 2022 sont acceptés à la majorité évidente.
- Acceptez-vous les comptes communaux 2022 présentant un bénéfice de Fr. 65'056.20 ?
- **Les comptes communaux 2022 présentant un bénéfice de Fr. 65'056.20 sont acceptés à la majorité évidente.**

David Couso remercie la caissière, Annick Filipetto, pour son travail.

3. Divers et imprévus

xxx : il y a quelques années, le Conseil communal s'était battu afin que Gauthier Corbat puisse acheter le bâtiment à l'entrée du village (anc. garage Lauper). Par contre, pour le bâtiment du Milieu du Village (du même propriétaire), il ne s'est pas passé grand-chose ; la priorité a été donnée à Gauthier Corbat. AS : officiellement, il n'a pas reçu de permis pour exécuter des travaux sur ce bâtiment. Gauthier Corbat en est encore au stade de recherche de fonds ; j' imagine que ça devrait suivre.

xxx : que deviendra ce bâtiment ? AS : c'est une fondation qui l'a acheté. A terme, il abritera une salle d'exposition, une salle de conférence et un appartement (loft) sera construit en haut.

xxx : il n'y a pas de demande de permis déposée ; le projet est en cours (recherche de fonds) mais ça avance.

VT : je confirme qu'il n'y a pas de demande de permis de construire en cours ; cependant, la commune est au courant du projet ; Gauthier Corbat était venu en parler lors d'une séance du conseil et nous avait montré des plans mais il y a déjà quelques années de cela.

xxx : est-ce que la commune peut faire quelque chose contre cette friche du Milieu du Village ? xxx : nous n'avons jamais dit que la commune donnait la priorité à Gauthier Corbat plutôt qu'à un autre. Nous avons pris contact plusieurs fois avec le propriétaire de la friche. Il a déjà fait un effort.

David Couso : nous prenons note de vos remarques et nous reviendrons vers vous à ce sujet.

xxx : les arbres et arbustes du petit triangle appartenant à Mme Wyss dans le carrefour Les Gasses/Route Principale bouchent complètement la visibilité des usagers de la route. Ce carrefour est dangereux ; la sécurité n'est plus garantie. xxx : nous avons pris note de vos remarques et allons agir au mieux.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 21h00.

Le Président
David Couso

La Secrétaire
Valérie Tantardini